



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8314^e séance

Mercredi 18 juillet 2018, à 15 h 30

New York

Provisoire

Président : M^{me} Söder (Suède)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Yao Shaojun
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Michon
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Ali
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Lewicki
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2018/678)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales

Union africaine

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2018/678)

La Présidente (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M^{me} Sahle-Work Zewde, Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Cheffe du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, et S. E. M. Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/678, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Zewde.

M^{me} Zewde (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé la séance de ce jour sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine.

La présente séance a lieu à une époque de collaboration sans précédent entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Comme le Secrétaire général l'a fait observer dans son exposé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine à Addis-Abeba la semaine dernière, de toutes les organisations régionales

dans le monde, l'Union africaine est le partenaire stratégique le plus important des Nations Unies en matière de paix et de sécurité, de développement et de droits de l'homme. Nos deux organisations ont accordé la priorité à la mise en place d'un partenariat systématique, prévisible et stratégique, fondé sur le respect mutuel, des valeurs communes et des avantages comparatifs. La signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, en avril 2017, et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en janvier 2018, s'est traduite par une collaboration plus étroite, des consultations et des échanges d'informations plus réguliers et des actions concertées, notamment des visites sur le terrain et des déclarations conjointes.

Les manifestations importantes qui ont lieu ce mois-ci entre les deux organisations, en particulier la deuxième Conférence annuelle entre le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Président de la Commission de l'Union africaine et le point de situation qu'ils ont fait devant le Conseil de paix et de sécurité, qui ont toutes deux eu lieu à Addis-Abeba le 9 juillet; la séance conjointe de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui se déroule ce matin; et la douzième réunion consultative annuelle conjointe qui se tiendra demain entre les membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et ceux du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, permettent non seulement d'illustrer l'importance du partenariat entre les deux organisations, mais sont également une occasion de discuter de la manière de le renforcer encore davantage.

Le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2018/678). Les thèmes récurrents importants du rapport, qui sont illustrés par les engagements stratégiques que je viens d'évoquer, sont les suivants.

Premièrement, les problèmes de paix et de sécurité complexes avec lesquels l'Afrique est aux prises sont tels que ni l'ONU ni l'Union africaine ne peuvent y répondre seules. Le partenariat n'est dès lors pas un choix, mais une nécessité. Les deux organisations ont conscience de

leur interdépendance. Nous avons également conscience du rôle crucial joué par les organisations sous-régionales, qui sont souvent les premières à détecter les signes avant-coureurs d'un conflit imminent et sont des partenaires majeurs en termes de promotion du dialogue et de la réconciliation, de l'influence qu'ils exercent grâce à leurs contacts personnels avec les parties au conflit, de lutte contre le terrorisme, de prévention de l'extrémisme violent et de solutions apportées à la migration. Il est donc essentiel de nouer de solides partenariats avec les organisations sous-régionales pour assurer la cohérence de leurs messages et harmoniser leurs positions et leur action.

(l'oratrice poursuit en français)

Deuxièmement, la nécessité d'un partenariat nous amène à reconnaître l'impératif d'une collaboration encore plus étroite avec l'Union africaine, en conformité avec la Charte des Nations Unies. Comme indiqué en détail dans le rapport, il y a eu beaucoup de progrès dans le renforcement de la collaboration entre les Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité. Les interactions et la collaboration à tous les niveaux, depuis le Secrétaire général et le Président de la Commission jusqu'aux Secrétaires généraux adjoints et aux Commissaires de l'Union africaine, y compris au niveau des fonctionnaires des deux organisations, sont devenues plus fréquentes, constructives et collégiales. Cette collaboration devient également la norme dans les missions sur le terrain, où les représentants et les envoyés spéciaux des deux organisations travaillent plus étroitement ensemble et informent conjointement le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avec une fréquence croissante.

En outre, je tiens à souligner en particulier la tendance accrue en faveur de missions conjointes sur le terrain menées par des hauts fonctionnaires des Nations Unies et de l'Union africaine. La semaine dernière, la Vice-Secrétaire générale de l'ONU et l'Envoyée spéciale du Président de la Commission de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ont présenté un rapport au Conseil sur leurs récentes missions, pour la deuxième année consécutive, sur le terrain, qui les a menées cette fois-ci au Niger, au Tchad et au Soudan du Sud (voir S/PV.8306). Ces missions visaient à mettre en exergue des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, ainsi qu'au développement. De même, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ont entrepris une mission conjointe en

République centrafricaine et au Soudan en avril dernier, dans le but de soutenir une vision commune du maintien de la paix en Afrique.

Je tiens également à souligner le travail conjoint de M. Jean-Marie Guéhenno et M. Ramtane Lamamra, Envoyés spéciaux de l'ONU et de l'Union africaine sur le financement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), qui ont mené des consultations avec un large éventail de partenaires. Le but était de proposer une transformation de l'AMISOM pour accompagner la transition vers une appropriation complète de la sécurité par la Somalie, et donc de continuer son financement à cette fin. Ils ont ensuite présenté, en avril, un rapport conjoint qui a contribué à l'examen, lui aussi conjoint, des Nations Unies et de l'Union africaine de l'AMISOM, effectué en mai dernier.

Le recours de plus en plus fréquent à des missions conjointes, à des réunions d'information conjointes, à des rapports et déclarations conjoints ainsi qu'à des messages conjoints illustre les progrès accomplis vers une compréhension commune des problèmes de paix et de sécurité et une approche commune pour les résoudre. Lors de la deuxième Conférence annuelle ONU-Union africaine à Addis-Abeba la semaine dernière, le Secrétaire général et le Président de la Commission se sont d'ailleurs entendus pour rendre systématiques les communiqués conjoints partout où cela serait possible. Il a été essentiel d'instaurer la confiance, et je crois que nous avons fait d'énormes progrès à cet égard au cours de l'année écoulée.

Troisièmement, le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine continuent de souligner l'importance de la prévention des conflits, en réagissant rapidement et de manière décisive, en collaboration avec les parties prenantes nationales, y compris la société civile et les organisations sous-régionales, et ce, afin de faire face aux signes émergents de conflit tout en s'assurant d'une appropriation africaine dans ce processus. Cela signifie que nous devons mener davantage d'analyses et d'évaluations conjointes et aligner nos indicateurs d'alerte rapide, le cas échéant.

Nous devons également nous engager plus activement avec ceux qui ont une influence sur les parties au conflit, souvent les pays voisins et les dirigeants communautaires. Nous devons continuer à concentrer davantage d'attention et de ressources sur le maintien de la paix et la prévention de la reprise des conflits, notamment en identifiant et en nous attaquant aux causes profondes de ces conflits. À cet égard, la

Commission de consolidation de la paix a accompli un travail louable sur l'ensemble du continent au cours des 15 dernières années. L'initiative de l'Union africaine « Faire taire les armes d'ici 2020 » fournit également une feuille de route comportant des actions concrètes qui peuvent être entreprises et soutenues.

En ce qui concerne le maintien de la paix, le Secrétaire général a été clair lors de son exposé au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine la semaine dernière, sur les défis qui nous obligent à repenser la manière dont nous envisageons le maintien de la paix, à travers la nouvelle initiative « Action pour le maintien de la paix ». Le Secrétaire général a souligné que les conflits au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud, avec des processus de paix bloqués, une multiplicité d'acteurs, des actes tragiques de violence extrême et un nombre croissant de victimes parmi les soldats de la paix, montrent que le modèle actuel n'est pas adapté aux défis contemporains. Une redéfinition du partage des tâches a été proposée par le Secrétaire général afin de reposer davantage sur la coopération avec les organisations régionales et de clarifier le mandat des opérations de maintien de la paix.

(l'oratrice reprend en anglais)

Cela m'amène à mon quatrième et dernier point. Il est essentiel aussi que la question du financement prévisible et durable, au cas par cas, des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine autorisées par le Conseil de sécurité, soit examinée dans le contexte d'une stratégie politique commune acceptée par les deux conseils et étayée par des analyses et des évaluations conjointes des situations de conflit. À cet égard, l'appui aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine doit être perçu comme un moyen par lequel le Conseil de sécurité peut s'acquitter de sa responsabilité principale, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité, au travers d'une coopération efficace avec les organismes régionaux, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies.

Dans sa résolution 2378 (2017), le Conseil de sécurité a fait part de son intention d'examiner plus avant les mesures pratiques à prendre pour établir le mécanisme grâce auquel les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine qui sont autorisées par le Conseil de sécurité pourraient être financées en partie au moyen des contributions au budget de l'ONU. Le Secrétaire général a aussi appuyé l'idée de financer les opérations de soutien à la paix dirigées

par l'Union africaine qui sont autorisées par le Conseil de sécurité notamment au moyen des contributions au budget de l'ONU.

S'agissant des conditions à remplir aux fins d'un tel financement, tel qu'énoncées dans la résolution 2378 (2017), nous saluons les progrès accomplis par l'Union africaine dans la mise en service du Fonds pour la paix, l'établissement d'un dispositif de déontologie et de contrôle et l'élaboration d'un cadre régissant l'établissement de rapports. Les contributions au Fonds pour la paix ont atteint leur plus haut niveau depuis la création de ce dernier en 1993, ce qui atteste de l'attachement des États membres de l'Union africaine à une meilleure répartition des charges financières et à une plus grande autonomie en la matière. D'autres travaux sur les domaines prioritaires sont encore nécessaires, et nous attendons avec intérêt de collaborer à cet égard avec la Commission de l'Union africaine via son équipe spéciale interdépartementale.

Enfin, je voudrais me féliciter de l'appui politique de haut niveau que le Conseil ne cesse de fournir, ce qui nous permet de rendre pleinement opérationnel le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité, comme l'a demandé le Conseil. Le rôle du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, en tant qu'organe de liaison et principal interlocuteur de l'ONU avec l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité, restera essentiel, et nous espérons que le Conseil continuera d'appuyer les activités du Bureau. Je tiens aussi à faire consigner notre appréciation à la Commission de l'Union africaine pour son ferme et constant appui au renforcement du partenariat stratégique.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Zewde pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Chergui.

M. Chergui (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter chaleureusement la Suède de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois, et vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir pris l'initiative de convoquer cette séance d'information – très opportune et importante – sur la coopération entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies, qui se tient à la veille de la douzième réunion consultative annuelle entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité des Nations Unies. Il me plaît aussi de signaler que la séance d'aujourd'hui a lieu quelques jours seulement

après la deuxième conférence annuelle ONU-Union africaine très fructueuse qui a eu lieu à Addis-Abeba le 9 juillet.

Je voudrais aussi commencer par remercier ma très chère sœur, M^{me} Sahle-Work Zewde, de l'important exposé qu'elle vient de présenter et lui dire que la Commission de l'Union africaine s'associe pleinement à tout ce qu'elle a dit. J'ai donc l'insigne honneur de prendre la parole ici pour mettre en exergue les progrès importants qui ont été réalisés dans le cadre du partenariat entre les deux organisations, ainsi que la cohérence de notre processus de prise de décisions, tout en nous enrichissant mutuellement grâce à nos avantages comparatifs respectifs.

L'Union africaine a noué, au fil des ans, un partenariat crucial avec l'ONU afin de concrétiser sa vision d'un continent en paix, prospère et intégré. Un nouvel élan a été donné à cette relation lorsque le Secrétaire général, M. António Guterres, et le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, ont signé en avril 2017 le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité. Cet engagement renouvelé nous a permis en effet de passer, dans le cadre de ce partenariat, d'une approche ad hoc à une autre approche mieux structurée et plus prévisible.

La deuxième Conférence annuelle ONU-Union africaine qui a eu lieu le 9 juillet à Addis-Abeba a réaffirmé l'importance de notre partenariat et le poids des réponses multilatérales aux problèmes de sécurité de portée mondiale. À cet égard, nous nous sommes engagés à renforcer la collaboration, la coopération et la coordination entre nos deux organisations sur la base des principes de complémentarité, d'avantages comparatifs, de partage des tâches et de responsabilité collective.

Nous sommes aussi convenus de renforcer les consultations avant toute prise de décisions en vue d'une compréhension commune des questions à l'ordre du jour et d'un appui cohérent à l'action menée par les opérations de soutien à la paix dirigée par l'Union africaine. Comme le Conseil l'a déjà noté, le partenariat sans cesse croissant avec les collègues de l'ONU nous a permis d'intégrer un outil opérationnel supplémentaire, que sont les visites conjointes que j'ai entamées en me rendant avec M. Jean-Pierre Lacroix au Darfour et en République centrafricaine. Cet effort va se poursuivre durant les semaines et les mois à venir. Il est essentiel que la dynamique positive qui prévaut actuellement entre nos secrétariats respectifs continue de promouvoir le

dynamisme dans la coopération et la coordination entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité.

Sur le terrain, le partenariat entre nos deux organes décisionnels est manifeste dans nos efforts de collaboration dans le domaine du maintien de la paix dans plusieurs situations de conflit et d'après-conflit, notamment en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, dans la région des Grands Lacs, en Guinée-Bissau, au Mali et au Sahel, au Soudan du Sud et en Somalie, pour ne citer que ceux-là.

Malgré les avancées enregistrées jusqu'ici, nous rencontrons toujours certaines difficultés, notamment dans la relation entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité, où il reste du travail à faire pour parvenir à une plus grande cohérence et à une meilleure coordination face aux situations de crise sur le continent. Entre autres défis, il faut notamment mettre à profit les récents progrès réalisés au Soudan du Sud pour inciter les parties à respecter et à mettre en œuvre les accords signés. En République démocratique du Congo, l'attention doit se porter en priorité sur les défis à venir en relation avec les élections générales prévues pour le 23 décembre, conformément à l'accord du 31 décembre 2016. En Somalie, la mobilisation de ressources pour permettre à la Mission de l'Union africaine en Somalie de s'acquitter de son mandat, y compris le transfert progressif des responsabilités aux forces de sécurité somaliennes grâce au plan de transition et au renforcement des capacités somaliennes, demeure un défi de taille. Faute d'y parvenir, les progrès obtenus en Somalie pourraient bien être annulés. La détérioration des conditions de sécurité en République centrafricaine continue aussi d'être une source de préoccupation. L'Union africaine est reconnaissante au Conseil de sécurité d'avoir consacré l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en tant que principal cadre pour parvenir à une solution politique dans le pays, et j'invite vivement le Conseil de continuer de l'appuyer.

La situation dans toute la région du Sahel exige également notre attention urgente. L'instabilité dans le nord du Mali ne s'est pas seulement étendue à la région centrale du pays et aux pays voisins que sont le Burkina Faso et le Niger; elle s'est métamorphosée en affrontements intercommunautaires attisés par le conflit entre éleveurs et agriculteurs. L'ONU doit donc impérativement apporter son appui pour accélérer l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Pour sa part, l'Union africaine

est en train de parachever la révision de sa stratégie pour le Sahel, conformément à la décision adoptée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine durant sa récente réunion des chefs d'État à Nouakchott, en Mauritanie. À cet égard, je suis gré à ma sœur, la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed, de sa rencontre, à Nouakchott, avec notre envoyé, le Président Buyoya, au cours de laquelle ils sont convenus de coordonner les deux stratégies afin d'éviter les doubles emplois et, surtout, d'aider les populations du Sahel.

Qu'il me soit permis de rappeler que l'Union africaine a toujours plaidé en faveur d'un financement prévisible et durable, par le biais des contributions au budget de l'ONU, pour les opérations de paix dirigées par l'Union africaine. En 2015, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine a décidé de financer 25% du coût des opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Pour atteindre cet objectif, l'Assemblée de l'Union africaine a doté, en 2016, le Fonds pour la paix de l'Union africaine de 400 millions de dollars. Le niveau de dotation totale sera atteint en 2021 suivant le schéma progressif annuel suivant : 65 millions de dollars pour 2017; 65 millions de dollars pour l'année en cours et 90 millions de dollars par an pour 2019, 2020 et 2021. À l'heure où je m'adresse au Conseil, les États membres de l'Union africaine ont déjà versé 47 millions de dollars sur les 65 millions visés. Cela montre que, malgré leurs ressources limitées, les États membres de l'Union africaine sont déterminés à assumer leur part de responsabilité dans le renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent.

Nous espérons que cela incitera le Conseil de sécurité à avancer dans sa réflexion sur la possibilité d'utiliser les contributions au budget de l'ONU pour les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine. Nous espérons que la séance d'aujourd'hui ouvrira la voie à la réalisation de cet objectif, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, notamment le Chapitre VIII. L'esprit de souplesse et l'innovation doivent guider nos discussions afin de garantir la cohérence des différentes strates de notre architecture mondiale de sécurité. À cet égard, il me plaît de constater que des progrès sont déjà à l'œuvre avec l'initiative Action pour le maintien de la paix, lancée récemment par le Secrétaire général.

En guise de conclusion, je voudrais souligner une fois de plus l'importance stratégique du partenariat entre l'Union africaine et l'ONU, et notamment ses effets positifs sur la paix et la sécurité en Afrique.

Nos efforts conjoints portent déjà leurs fruits, et nous espérons instaurer une relation encore plus étroite à même de satisfaire nos aspirations à la paix et à la sécurité sur le continent, y compris notre ambition de faire taire les armes d'ici 2020. En attendant, il y a d'excellentes nouvelles en provenance d'Afrique, ainsi que nous l'avons entendu plus tôt au sujet de l'évolution de la situation entre l'Éthiopie et l'Érythrée, et ailleurs. Au vu de ces efforts actuellement en cours en Afrique, conjugués à notre travail collectif, je suis persuadé que nous pouvons atteindre notre noble objectif de faire taire les armes.

La Présidente (parle en anglais) : Je remercie S. E. M. Smaïl Chergui de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Vice-Ministre suédoise des affaires étrangères.

Je voudrais commencer par remercier la Représentante spéciale et le Commissaire Chergui des exposés très importants qu'ils ont présentés au Conseil de sécurité cet après-midi.

Comme nous l'avons entendu, les récents développements en Afrique nous donnent des raisons d'être optimistes. La déclaration conjointe de paix et d'amitié signée par les dirigeants érythréen et éthiopien constitue un pas courageux qui signale un nouveau départ placé sous le signe de la paix et de la coopération pour les populations concernées, les pays voisins, la région et les régions voisines.

La Suède demeure un fervent partisan d'un partenariat stratégique renforcé entre l'ONU et les organisations régionales mais aussi sous-régionales en Afrique. Les nouveaux défis auxquels nous sommes confrontés en matière de sécurité touchent tout le monde et sont de plus en plus interconnectés. Ils appellent une réponse collective. Les acteurs régionaux ont une compréhension approfondie des enjeux sur le terrain. Ils s'investissent dans le règlement des crises dans leur voisinage et ils ont noué des relations solides au niveau local. Nous félicitons l'Union africaine et ses partenaires sous-régionaux pour tous leurs efforts. Ils sont un modèle à suivre pour les régions qui ne disposent pas d'arrangements en matière de sécurité et de coopération régionales. Ils opèrent dans des environnements où l'ONU n'est pas apte ou ne parvient pas à se déployer suffisamment rapidement. Nous ne devons pas oublier que, lorsque les pays africains interviennent pour faire face à des défis de plus en plus complexes et interconnectés, ils le font en notre nom à

tous. Le partenariat entre l'Union africaine et l'ONU en vue de garantir des opérations de paix plus efficaces est un élément important des discussions que nous tenons actuellement sur l'initiative Action pour le maintien de la paix.

Nous nous félicitons donc de l'élan renouvelé et des mesures concrètes prises pour faire avancer le partenariat ONU-Union africaine, notamment grâce à l'engagement et au dévouement des dirigeants des deux organisations. Nous venons d'entendre parler de la deuxième Conférence annuelle ONU-Union africaine qui s'est tenue à Addis-Abeba, durant laquelle le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont annoncé qu'ils s'engageaient à approfondir plus avant leur partenariat. Nous accueillons positivement l'évolution vers une coopération plus structurée entre les deux organisations qui a eu lieu ces 18 derniers mois grâce aux deux accords importants qui ont été mentionnés tout à l'heure. La visite conjointe du Secrétaire général adjoint Lacroix et du Commissaire Chergui au Soudan et en République centrafricaine est un autre exemple tangible d'une coopération plus étroite. Nous avons accueilli l'annonce qu'il y aura d'autres visites de ce genre comme une bonne nouvelle.

La nécessité d'un financement souple, prévisible et durable des opérations de paix de l'Union africaine est évidente. Nous saluons l'action de l'Union africaine pour mobiliser des fonds africains dans le cadre du Fonds pour la paix. La conversation que nous menons actuellement au sujet des alternatives et des modalités de financement est véritablement urgente. La Suède voit d'un œil favorable la possibilité pour les opérations de paix menées par l'Union africaine de bénéficier des contributions au budget de l'ONU. Nous nous félicitons de l'accord sur l'établissement de rapports fiduciaires, qui constitue un pas important et concret dans la bonne direction. Nous constatons également des progrès en ce qui concerne la mise en place d'un dispositif de contrôle du respect des normes. En plus d'améliorer notre coopération en matière d'opérations de paix, nous devons également investir notre temps et notre énergie dans la coopération entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la prévention et du règlement des conflits. La consultation annuelle que nous aurons demain avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sera une occasion importante d'approfondir ces deux questions.

Hier, à Bruxelles, la Suède a organisé, de concert avec l'Union européenne et le Président somalien

Farmajo, le Forum de partenariat pour la Somalie. L'ONU et l'Union africaine y ont joué un rôle important. La coopération fructueuse entre l'ONU et l'Union africaine en Somalie – où l'ONU fournit un appui opérationnel à la Mission de l'Union africaine en Somalie, laquelle travaille sur la base d'un mandat de l'ONU – est une condition préalable à la poursuite des progrès dans le processus d'édification de l'État en Somalie.

La mission conjointe ONU-Union africaine au Sahel, il y a deux semaines, dont nous avons entendu parler tout à l'heure et à laquelle la Ministre suédoise des affaires étrangères a participé, est un signe encourageant de la coopération si nécessaire pour promouvoir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Comme nous l'avons dit, les missions de ce type devraient devenir une pratique courante. Nous sommes également encouragés par le travail réalisé par le Réseau des femmes d'influence en Afrique pour développer et mettre à profit la participation des femmes dans l'ensemble de la région aux processus de paix et de règlement des conflits. La participation des femmes n'est pas une question qui ne concerne que les femmes; c'est une question relevant de la paix et de la sécurité.

Je suis convaincue que la réunion conjointe qui se tiendra demain entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine contribuera à approfondir notre coopération. Ces réunions sont d'une importance critique pour renforcer les relations entre les conseils, et nous souhaiterions qu'il y ait davantage de possibilités d'échanges informels entre les deux. Je me réjouis à l'avance de l'adoption du communiqué commun dont nous avons débattu et qui permettra de marquer notre engagement commun. Le partenariat est le meilleur moyen de parvenir à la paix. Si nous voulons avancer sur cette voie, il nous faudra consentir un investissement politique important et soutenu.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier la Suède d'avoir convoqué cette importante réunion d'information sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine. Je remercie également de son exposé instructif la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, M^{me} Sahle-Work Zewde. Comme c'est la première fois qu'elle présente un exposé au Conseil depuis sa prise de fonction, je saisis cette

occasion pour lui adresser, au nom des trois membres africains du Conseil, nos sincères félicitations et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions et l'assurer de notre plein appui. Nous tenons également à exprimer nos sincères remerciements et notre gratitude à M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

Je prononce cette déclaration au nom des trois membres africains non permanents du Conseil de sécurité, à savoir la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale et l'Éthiopie.

Il est encourageant de constater que le partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine progresse. Nous saluons notamment les efforts qui sont déployés pour améliorer la collaboration entre le Conseil de sécurité de l'ONU et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, d'une part, et entre le Secrétaire général de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, d'autre part. Cette collaboration s'est encore renforcée durant la période qui s'est écoulée depuis la onzième réunion consultative. Nous pensons que la douzième réunion consultative annuelle conjointe des membres du Conseil de sécurité et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui se tiendra demain, jeudi 19 juillet, permettra à ces deux organes de redoubler d'efforts afin de s'attaquer aux difficultés et aux défis les plus urgents en matière de sécurité en Afrique, notamment les problèmes au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo. Toutefois, des mesures supplémentaires pourraient être prises pour renforcer plus encore cette coopération, notamment des visites conjointes sur le terrain, l'élaboration de méthodes de compréhension et d'analyse communes, des échanges réguliers d'informations et des systèmes communs de planification, d'évaluation et d'information.

Nous nous félicitons également que la coopération entre les secrétariats des deux organisations continue de se renforcer par le biais du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, qui a été signé l'an dernier. À cet égard, nous nous félicitons de la récente visite du Secrétaire général à Addis-Abeba pour la deuxième réunion de haut niveau avec le Président de la Commission de l'Union africaine. C'est là la preuve de la détermination des plus hauts dirigeants de ces deux organisations à forger des liens solides entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine dans le domaine de la paix et de la sécurité sur le continent. L'engagement de l'ONU et de l'Union africaine en faveur de l'Équipe spéciale

conjointe chargée des questions de paix et de sécurité, ainsi que le haut niveau de représentation au sein du Bureau, sont également encourageants. À cet égard, nous saluons la visite effectuée par le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et le Commissaire Chergui en République centrafricaine et au Soudan.

Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait accordé la plus haute priorité au partenariat et à la coopération avec l'Union africaine dans sa proposition de réforme du pilier Paix et sécurité. L'aval donné récemment par la Cinquième Commission montre que les États Membres appuient fermement ce noble objectif. Les trois membres africains du Conseil restent déterminés à aider le Secrétaire général dans les efforts qu'il fournit pour mettre en place le processus de réforme de l'ONU.

Il est très important d'améliorer la coopération opérationnelle entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation, du maintien et de la consolidation de la paix. L'appui aux opérations de soutien à la paix de l'Union africaine revêt, à cet égard, une importance toute particulière. Nous devons nous rappeler que, dans sa résolution 2378 (2017), le Conseil de sécurité a fait part de son intention d'examiner plus avant les mesures pratiques à prendre et les conditions à remplir pour établir un mécanisme grâce auquel l'Union africaine pourrait diriger les opérations de soutien à la paix autorisées par le Conseil de sécurité. Celles-ci pourraient être financées en partie au moyen de contributions de l'ONU, au cas par cas.

Comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/678), l'Union africaine a fait des progrès décisifs en vue de la mise en place du Fonds pour la paix, et les trois membres africains du Conseil tiennent à saluer les importantes avancées réalisées en ce sens au cours de l'année écoulée. Nous saluons en particulier l'adoption par la Conférence de l'Union africaine de l'Instrument relatif à la structure renforcée de gouvernance et de gestion du Fonds pour la paix, créant le cadre juridique nécessaire pour la mise en place du conseil d'administration, du comité exécutif de gestion, du groupe d'évaluation indépendant et du secrétariat du Fonds. Il est important que l'Instrument de gouvernance et de gestion soit mis en œuvre dès que possible. Nous saluons les efforts que déploie actuellement l'Union africaine à cette fin.

En ce qui concerne le respect des normes, le rapport indique également que des avancées prometteuses ont été réalisées par l'Union africaine,

avec l'appui de l'ONU, bien sûr, afin de mettre en place le dispositif de contrôle du respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme ainsi que des normes de déontologie et de discipline applicables aux opérations de paix dirigées par l'Union africaine. Nous nous félicitons que la dernière main ait été mise aux politiques en matière de déontologie et de discipline, ainsi qu'à celles relatives à la prévention et à la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Nous jugeons également encourageants les autres cadres de progrès qui visent à garantir le respect des droits de l'homme lors du déploiement des troupes des pays fournisseurs de contingents, ainsi que le respect des normes de formation pour les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité sont fiers du niveau d'engagement manifesté par les États membres de l'Union africaine dans leur quête d'autonomie en vue de réaliser leur objectif, à savoir financer 25 % du coût des opérations de paix et de sécurité. À cet égard, la mobilisation de 47 millions de dollars par les États membres cette année représente le montant de contribution le plus élevé versé au Fonds pour la paix depuis sa création en 1993. Cela montre que les États membres de l'Union africaine tiennent sérieusement à réaliser l'objectif d'autofinancement à hauteur de 25 %, et les trois membres africains du Conseil comptent sur un engagement similaire de l'ONU, en particulier parmi les membres du Conseil de sécurité, conformément aux résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017).

Je réaffirme que la coopération entre l'ONU et l'Union africaine est un outil précieux en matière de prévention et de règlement des conflits sur le continent. Il convient de souligner que le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité appuient et mettent simultanément en oeuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Nous estimons que l'appui au développement socioéconomique de l'Afrique peut contribuer au règlement de nombreux conflits sur le continent. C'est pourquoi il importe de renforcer la coopération en matière de développement, et pas uniquement dans le domaine de la paix et de la sécurité, car réaliser l'un sans l'autre ne nous mènera nulle part. À cet égard, nous saluons les initiatives importantes mises en place pour faire participer les femmes aux processus de paix et de sécurité en Afrique. Les trois membres africains appuient la participation et l'intégration des femmes aux processus et stratégies pertinents, car elles

jouent un rôle fondamental dans la réalisation d'une paix durable et pérenne sur le continent.

L'Union africaine est un partenaire indispensable de l'ONU dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique. Nous encourageons l'Union européenne à poursuivre ses efforts et à continuer de rechercher des solutions africaines aux problèmes africains. Nous recommandons au Conseil de sécurité et au Conseil de paix et de sécurité de continuer à renforcer leur alliance stratégique et à harmoniser leurs visions respectives afin d'intervenir plus rapidement et plus efficacement en cas de conflit. Les trois membres africains du Conseil de sécurité continueront d'appuyer résolument ces processus déterminants.

Je conclus mon intervention en soulignant et en saluant l'initiative de l'Éthiopie et de l'Érythrée d'avancer sur la voie de la paix, de la sécurité et de la stabilité non seulement dans l'intérêt de ces deux pays et de la Corne de l'Afrique, mais aussi dans celui de tout le continent. L'engagement pris par l'Union africaine de faire taire les armes d'ici à 2020 n'est plus un rêve, c'est un objectif réalisable. Nous avons besoin d'aide. Nous devons faire en sorte que ce noble objectif soit atteint.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas tient à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Zewde, et le Commissaire de l'Union africaine, M. Chergui, de leurs exposés. Je me joins également à mes collègues africains pour féliciter M^{me} Zewde de sa récente nomination à la tête du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le Royaume des Pays-Bas attache une grande importance au renforcement de la collaboration entre l'Union africaine et l'ONU. Nous défendons fermement les intentions exprimées dans la résolution 2320 (2016). Un partenariat solide permettra à l'ONU et à l'Union africaine d'intervenir plus rapidement et plus efficacement face aux menaces à la paix et à la sécurité internationales. Tandis que nous recherchons des moyens de continuer à renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine, nous tenons à souligner trois aspects importants : la coopération pratique, la complémentarité et l'appui financier.

Premièrement, en ce qui concerne la coopération pratique entre l'Union africaine et l'ONU, le Royaume des Pays-Bas salue les progrès accomplis sur le plan concret, en particulier la multiplication des exposés

conjointes par les représentants et envoyés spéciaux. Il se félicite également du renforcement de la collaboration entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine, ainsi que de l'organisation de visites conjointes de hauts représentants sur le terrain. Nous saluons en particulier la visite conjointe effectuée en avril par le Commissaire Chergui et le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, au Darfour et en République centrafricaine.

En outre, nous encourageons l'Union africaine et l'ONU à intensifier leur collaboration en matière d'analyse, d'alerte rapide, de planification et de prise de décisions et à publier davantage de déclarations communes. À cette fin, nous recommandons d'harmoniser davantage l'ordre du jour du Conseil de sécurité et celui du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, en particulier en ce qui concerne les questions africaines. Dans le même esprit, nous estimons que les réunions conjointes de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine telles que celle qui se tient aujourd'hui sont importantes. Enfin, nous appuyons fermement l'intention exprimée par les membres des deux conseils d'entreprendre des missions conjointes sur le terrain pour faciliter la formulation de positions et de recommandations communes.

Deuxièmement, s'agissant de la complémentarité entre les deux organisations, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour veiller à ce que les approches de l'ONU et de l'Union africaine en matière de maintien de la paix et de règlement des conflits soient complémentaires. La capacité de l'Union africaine de se déployer en premier et d'intervenir beaucoup plus rapidement que l'ONU est largement reconnue et doit être soutenue. De même, les processus politiques qui sont encouragés ou facilités par l'Union africaine ou les organisations économiques régionales méritent le plein appui du Conseil.

D'un autre côté, le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, notamment sur les activités du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2018/678) signale à juste titre que les intérêts régionaux et la proximité peuvent également compliquer la situation. La coopération entre l'ONU et l'Union africaine doit être fondée sur les avantages comparatifs et la complémentarité. Le facteur déterminant à cet égard doit être la volonté d'agir de l'organisation.

Troisièmement, je voudrais aborder la question de l'importance d'un appui financier accru aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine. L'Union africaine joue un rôle essentiel dans les opérations de paix en Afrique. Cependant, elle ne peut y arriver seule. Nous devons accentuer nos efforts. La résolution 2320 (2016) souligne clairement la nécessité d'accroître l'appui aux activités de maintien de la paix de l'Union africaine, ce qui englobe notamment le dialogue entre l'ONU et l'Union africaine pour trouver un nouveau mode de financement. Nous devons traduire nos paroles en actes. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, l'Union africaine a pour sa part pris des mesures importantes, notamment avec le Fonds pour la paix. Ces mesures doivent être saluées. Un financement durable, prévisible et souple permettrait de renforcer l'efficacité des efforts de maintien de la paix de l'Union africaine, de même que le respect indispensable des normes pertinentes en matière de droits de l'homme ainsi que le contrôle et la responsabilité sur les plans stratégique et financier. Nous appuyons l'intention du Secrétaire général d'explorer les options financières plus en détail avec l'Assemblée générale.

Pour conclure, la complexité des problèmes de sécurité contemporains exige que l'ONU entretienne une relation efficace avec les organisations régionales, en particulier l'Union africaine. Un bon exemple est l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général. Les organisations régionales joueront un rôle central dans la lutte contre les problèmes existants dans le domaine du maintien de la paix. Je tiens à souligner que l'Union africaine trouvera en nous un allié constructif pour faire avancer le partenariat stratégique avec l'ONU.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation tient en premier lieu à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet événement. C'est pour nous un honneur que de vous voir présider la présente séance. Nous remercions également la Cheffe du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, M^{me} Sahle-Work Zewde, ainsi que le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, de leurs exposés.

Par un heureux hasard, la présente séance se tient à la date anniversaire de la naissance de Nelson Mandela. De cette manière, nous ne risquons pas d'élever Nelson Mandela sur un piédestal inaccessible. Il ne faut jamais oublier que Nelson Mandela a été un homme en chair et

en os. Il a été un révolutionnaire disposé à tout moment à changer les structures d'un régime aussi injuste que l'apartheid, mais il avait une vision globale de la manière dont nous devons construire un monde plus juste et plus humain.

Ma délégation souhaite également s'associer à ce qui a été dit par plusieurs orateurs au sujet des efforts considérables déployés par l'Éthiopie et l'Érythrée en vue d'un rapprochement mutuel et les en féliciter. Ce rapprochement est un exemple non seulement pour le continent africain, mais pour le monde entier également, car il nous montre comment régler nos problèmes et nos différends par la voie du dialogue, de la négociation et par des moyens pacifiques.

La Bolivie réaffirme l'importance de continuer d'œuvrer à l'amélioration de la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine. Il faut souligner la responsabilité qui incombe à la communauté internationale de donner corps à cette relation, afin de contribuer à une compréhension commune des causes fondamentales des conflits et à la promotion du consensus dans l'adoption des décisions. Il faut également renforcer l'intégration des activités liées au maintien et à la consolidation de la paix, renforcer et améliorer le dialogue et les mécanismes de coopération et de coordination à travers le Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, afin que les deux organisations puissent relever les défis à la paix et à la sécurité, notamment par des stratégies conjointes en matière de démobilisation, désarmement et réintégration, ainsi que de prévention des conflits et pour ce qui est de donner la priorité au rôle moteur et à la participation des femmes et des jeunes aux questions relatives à la paix et à la sécurité.

À cet égard, nous nous félicitons de la signature du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cet accord permettra d'encourager un partenariat systématique, prévisible et stratégique, fondé sur le respect mutuel et des avantages comparatifs. De même, nous saluons le fait que les deux organisations ont commencé à préparer un mémorandum d'accord qui permettra d'améliorer leurs capacités en matière de lutte contre le terrorisme et en matière de prévention de l'extrémisme violent, facteurs qui continuent d'entraver la consolidation de la paix et le développement en Afrique.

Un exemple notable de mécanismes de coopération et de coordination est le déploiement d'opérations conjointes, qui sont un instrument clef pour la recherche constante du renforcement de la paix et de la sécurité. Elles sont également un outil très utile face aux obstacles et aux menaces tels que le terrorisme et les crises humanitaires. C'est le cas dans la région du bassin du lac Tchad, où les Nations Unies, l'Union africaine et d'autres partenaires internationaux épaulent l'action menée par la Force multinationale mixte pour lutter contre Boko Haram. La Bolivie encourage ces initiatives, notamment le déploiement et l'opérationnalisation totale de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, qui, avec la Mission de l'Union africaine en Somalie, sont les exemples les plus parfaits de partenariat entre les Nations Unies et l'Union africaine. Il ne faut pas oublier l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, mission qui illustre la façon dont l'Union africaine et les Nations Unies peuvent développer une vision conjointe de la manière d'aborder les priorités, en se fondant sur la réalité sur le terrain et sur les nécessités de la région.

De même, nous nous félicitons des initiatives proposées par les organisations sous-régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et de celles qui sont menées dans le cadre du Processus de Nouakchott, en particulier celles visant à identifier les causes profondes des conflits au Mali et dans la région du Sahel. Nous précisons toutefois que ces initiatives doivent être conformes à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et au Plan d'appui pour cette région.

La Bolivie souligne le niveau croissant de partenariat stratégique entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, et l'attachement des deux organes à l'établissement d'une relation structurée et équitable. Ce partenariat doit se renforcer sur la base d'un appui mutuel et d'une assistance technique constante, tant en ce qui concerne les questions politiques que les opérations de maintien de la paix. Dans cet esprit, nous saluons les exposés instructifs présentés au Conseil de sécurité par les représentants et envoyés spéciaux de l'Union africaine. De même, nous sommes pour que les deux conseils effectuent des missions conjointes sur le terrain. Par ailleurs, nous considérons qu'il faut continuer d'explorer les modalités distinctes d'appui et d'assistance aux opérations de l'Union africaine, en application de la résolution 2320 (2016). Dans ce contexte, la Bolivie appuie les demandes faites par l'Union africaine pour

bénéficier d'un budget prévisible et souple, ainsi que d'un soutien financier pour les opérations de paix et de sécurité.

Toutefois, toutes les expériences ne sont pas positives. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser les relations de confiance nouées avec les organisations régionales s'affaiblir ou se dégrader. C'est par exemple le cas du Soudan du Sud et du processus politique que l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) mène en tant que médiatrice. Nous déplorons que le Conseil de sécurité ait ignoré la demande faite par l'IGAD, à savoir de ne pas imposer de sanctions sélectives ni d'embargo sur les armes, à un moment où le dialogue connaît des avancées positives. La Bolivie réaffirme une fois de plus son appui total à l'architecture régionale et sous-régionale pour le règlement des conflits en Afrique. Il est essentiel de tenir compte de la vision de l'Afrique et de ses recommandations, car elle connaît mieux la réalité sur le terrain.

Pour terminer, la Bolivie considère qu'il est primordial d'accorder une importance accrue au rôle de l'Union africaine dans la prise de décisions sur les questions qui la concernent, en matière de souveraineté, d'indépendance et d'intégrité territoriale de tous les pays qui en font partie, dans l'intérêt de la paix à laquelle nous aspirons tant.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé cette séance. Tout d'abord, nous félicitons M^{me} Sahle-Work Zewde de sa prise de fonctions en tant que Représentante spéciale du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Cheffe du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (BNUUA). Nous remercions également M. Smaïl Chergui de son exposé complet sur la coopération entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et le Conseil de sécurité.

La coopération entre les organisations internationales et régionales est indispensable, étant donné, d'une part, les nécessités, les circonstances et les énormes défis à l'échelle mondiale, et d'autre part, l'élargissement sans précédent du rôle des organisations régionales dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la stabilité, en particulier compte tenu du nombre croissant de conflits nationaux et régionaux. En mettant l'accent sur l'importance d'une telle coopération pour s'attaquer aux problèmes de sécurité et régler les conflits africains, l'Union africaine s'est employée à coopérer avec les Nations Unies, conformément au Chapitre VIII de la Charte.

La relation qu'entretient le Koweït avec le continent africain est historique et profonde, et est antérieure à l'établissement de relations diplomatiques officielles avec ses États. Cette relation s'est considérablement renforcée après l'accession du Koweït à l'Union africaine en tant que membre observateur en décembre 2011. C'est une preuve irréfutable que le Koweït est conscient de l'importance politique et économique de l'Afrique.

Le rapport de l'ancien Secrétaire général, M. Kofi Annan, sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (S/1998/318) a clairement indiqué qu'il ne peut y avoir de paix sans développement ni de développement sans paix. Cette constatation est conforme à l'un des principes et piliers fondamentaux de la politique étrangère du Koweït, en particulier de la politique menée par le Fonds koweïtien pour le développement économique des pays arabes depuis 1961, comme cela se traduit dans les contributions de plus de 10 milliards de dollars qu'il apporte aux pays africains. L'État du Koweït, en tant que membre observateur de l'Union africaine, et avec les États membres de l'Union africaine, continuera de mettre en œuvre la vision de l'Union africaine pour la paix, le progrès et la prospérité, ainsi que pour la prévention et le règlement des conflits et le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité régionales.

L'élan engendré par cette coopération doit être nourri, étant donné que nous comprenons que les instruments et mécanismes dont disposent l'ONU et l'Union africaine dans le domaine de la diplomatie préventive ne peuvent être renforcés qu'en travaillant étroitement à tous les niveaux, que ce soit dans le cadre de la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine ou dans le cadre du BNUUA, sans mentionner l'étroite synergie entre les envoyés spéciaux et les représentants de l'ONU et de l'Union africaine, outre l'augmentation du nombre de visites conjointes sur le terrain.

Il nous incombe de promouvoir tous les dispositifs d'alerte rapide pour éviter de nouveaux conflits. Nous comptons sur le rôle des membres de l'Union africaine et sur leur unité pour intensifier la coopération entre les deux organisations, et notamment les deux conseils. Un ordre du jour plus cohérent et plus harmonieux entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine contribuerait à renforcer le partenariat et aurait une incidence positive sur les opérations menées conjointement aux fins du maintien, de la consolidation et de la pérennisation de la paix dans les pays en proie à

un conflit, sans oublier que cela permettrait un échange d'informations plus transparent. De cette manière, on faciliterait des réponses appropriées et coordonnées dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation, du maintien de la paix, de l'appui à la paix et du développement après un conflit.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qu'il importe de renforcer les capacités des pays africains, en particulier dans le domaine du maintien de la paix. Nous espérons que nous pourrions progresser sur la question d'un financement souple, durable et prévisible des opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine qui sont autorisées par le Conseil de sécurité. Et nous saluons à cet égard l'engagement sans faille de l'Union africaine à couvrir 25 % de leurs coûts.

Nous appuyons aussi la mise en service du Fonds pour la paix et le partenariat entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en vue d'assurer un financement durable et prévisible. Nous réaffirmons qu'il importe également que les deux organisations parviennent rapidement à une compréhension commune des conflits, coordonnent leurs efforts et leur réponse et établissent un partenariat efficace avec les groupements économiques régionaux, ce qui en retour leur permettra d'atteindre leurs objectifs.

Nous nous félicitons de la coopération mise en place entre les deux conseils, et nous sommes heureux que les États membres aient pu s'entendre sur un communiqué commun qui sera publié à l'issue de la douzième réunion consultative conjointe qui aura lieu demain. Nous espérons que cette façon de travailler va se poursuivre au même rythme jusqu'à ce que les objectifs visés soient atteints.

Vu les conflits en cours dans le monde arabe, l'État du Koweït appelle également de ses vœux un renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue des États arabes en matière d'alerte rapide et de prévention et de règlement pacifique des conflits, conformément à la Charte des Nations Unies.

(l'orateur poursuit en anglais)

Étant donné que nous marquons aujourd'hui le centenaire de la naissance de ce grand dirigeant que fut Nelson Mandela, je voudrais, pour terminer, rappeler ce qu'il a dit un jour, à savoir que « la paix est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour réaliser le développement ». De fait, nul ne peut nier aujourd'hui le lien qui existe entre paix et développement. Le développement est, avec la paix et les droits de l'homme,

un des grands piliers de l'Organisation des Nations Unies. Puisseons-nous continuer de coopérer avec l'Union africaine au travers des différents partenariats bilatéraux et multilatéraux que nous avons mis en place avec elle aux fins de la paix et du développement en Afrique.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) *(parle en anglais)* : Nous sommes très heureux de vous voir parmi nous, Madame la Présidente, pour présider le débat d'aujourd'hui. Nous voudrions aussi remercier le Commissaire Chergui et la Représentante spéciale Zewde de leurs exposés, ainsi que féliciter M^{me} Zewde de sa récente nomination. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec elle.

Comme le Conseil l'a reconnu, l'Union africaine est un partenaire essentiel de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous félicitons de voir que les deux organisations renforcent leur coopération, échangent plus régulièrement les informations, tiennent plus souvent des consultations et coordonnent leurs actions pour prévenir et régler les conflits et pour gérer les tâches complexes qu'entreprend l'Afrique en matière de paix et de sécurité. L'Afrique est un continent porteur de promesses mais confronté à des défis persistants. Les progrès vers l'ouverture des marchés et le libre-échange ont stimulé la croissance économique, et aujourd'hui l'Afrique abrite cinq des 10 économies les plus dynamiques au monde. D'ici à 2030, l'Afrique représentera près d'un quart de la main-d'oeuvre et près d'un quart des consommateurs mondiaux. D'ici à 2050, sa population devrait doubler pour atteindre les 2 milliards d'habitants, dont la majorité aura moins de 18 ans, ce qui en fera le continent le plus jeune au monde. À l'heure actuelle, près de 70 % des Africains ont moins de 25 ans.

Le succès ou l'échec des gouvernements africains à répondre aux aspirations de leurs populations, en particulier les jeunes, aura un impact sur les questions de paix et de sécurité partout sur le continent. Répondre à ces aspirations dépendra de la capacité de ces gouvernements de continuer à mettre en place des institutions responsables et à l'écoute des citoyens, à promouvoir l'état de droit et à garantir la stabilité politique. L'Union africaine joue un rôle de chef de file et son partenariat avec l'Organisation des Nations Unies est un élément essentiel pour promouvoir nos objectifs communs, qui sont la stabilité et la prospérité en Afrique.

Les États-Unis se félicitent que le Secrétaire général ait reconnu que l'objectif des efforts conjoints de l'ONU et de l'Union africaine doit être de faciliter des solutions politiques durables, ce qui requiert de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Nous saluons l'action menée pour renforcer l'interaction avec des institutions financières telles que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ce qui est essentiel pour mobiliser les ressources indispensables pour contribuer à remédier aux causes profondes des conflits en Afrique. Nous nous félicitons aussi que l'Union africaine s'emploie à renforcer son autonomie financière, notamment grâce au Fonds pour la paix, et à honorer l'engagement pris par l'Assemblée de l'Union africaine en janvier 2015 de couvrir à hauteur de 25 % le coût de ses opérations de paix et de sécurité. Nous attendons avec un intérêt tout particulier d'œuvrer avec les États membres de l'Union africaine pour trouver des mécanismes non commerciaux transparents et conformes à leurs obligations et engagements internationaux leur permettant d'accroître l'autofinancement.

En revanche, les États-Unis n'envisageront aucun appui financier supplémentaire de la part de l'ONU aux opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine que le Conseil de sécurité autorisera en vertu du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies, tant que les normes en matière de transparence financière, de déontologie et de discipline et de droits de l'homme ne seront pas appliquées de façon vérifiée dans toutes les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine. Procéder autrement ou agir prématurément risquerait de compromettre la légitimité du maintien de la paix des Nations Unies. Nous reconnaissons toutefois que l'Union africaine a accompli des progrès dans la mise en place de dispositifs de contrôle du respect du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme ainsi que des normes de déontologie et de discipline, en particulier grâce à ses politiques en matière de déontologie et de discipline, de prévention et de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et à la publication de normes de formation pour la protection intégrée des civils. Nous engageons l'ONU et l'Union africaine à continuer d'accorder la priorité à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes aux fins d'une plus grande transparence et responsabilité dans les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine.

Comme le Conseil le sait, le Comité spécial des opérations de maintien de la paix a demandé cette année au Secrétariat d'élaborer une politique globale d'évaluation de la performance, définissant clairement

les normes de performance et les mécanismes de responsabilisation. Nous aimerions beaucoup que les intervenants nous disent comment, à leur avis, l'Union africaine peut mieux appuyer cette politique et s'en inspirer au moment où elle apporte la dernière main à ses propres mécanismes d'évaluation de la performance et de responsabilisation.

Enfin, nous sommes convaincus que cette relation importante va dans la bonne direction. Nous partageons la vision d'une Afrique stable, prospère et sûre, et nous saluons les nombreux efforts déployés aux fins d'une coopération continue et renforcée entre l'ONU et l'Union africaine en vue d'atteindre nos objectifs communs.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier M^{me} Sahle-Work Zewde, Représentante spéciale du Secrétaire général, et M. Smaïl Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, de leurs exposés détaillés. Nous convenons avec le Secrétaire général qu'il faut développer et renforcer la coopération entre l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et les organisations sous-régionales africaines. Les défis auxquels sont confrontés le continent africain et la communauté internationale font qu'il est indispensable que nous conjuguions nos efforts et mettions à profit les avantages comparatifs de chacun. Il est possible, selon nous, de renforcer encore davantage cette interaction.

Nous saluons les efforts de nos partenaires africains pour régler les conflits sur le continent et constatons avec plaisir une nette intensification des activités de l'Union africaine et des organisations sous-régionales à cet égard, y compris s'agissant de créer une architecture de paix et de sécurité à l'échelle du continent. Il est indiscutable que pour répondre efficacement aux crises qui sévissent en Afrique, le continent doit commencer par adopter une approche qui permette aux Africains de jouer les chefs de file dans la définition de la façon de régler leurs divers problèmes, avec l'appui efficace de la communauté internationale. L'approche que nous appuyons est celle qui privilégie des solutions africaines aux problèmes africains.

Nous voudrions appeler l'attention sur le fait que la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine doit s'effectuer dans le respect du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies et de ses dispositions clefs, telles que le fait de veiller à ce que ces accords ou ces organismes et leur activité touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales soient compatibles avec les buts et

principes des Nations Unies, que des moyens pacifiques soient utilisés pour régler les différends, et qu'aucune action coercitive ne sera entreprise sans l'autorisation du Conseil et sans qu'il ne soit pleinement tenu au courant. Il importe en outre de trouver des solutions distinctes à chaque crise et à chaque situation concrète en tenant compte du contexte local. Nous pensons que dans la majorité des cas, les intervenants régionaux ont une meilleure compréhension des situations dans leur zone de responsabilité. Toutefois, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales revenant au Conseil, la participation de ce dernier au règlement des problèmes de l'Afrique est également indispensable.

Nous comprenons les préoccupations de nos partenaires africains au sujet de la fourniture des ressources pour les opérations africaines de maintien de la paix. Il importe d'améliorer la prévisibilité, la fiabilité et la souplesse du financement des opérations africaines et des missions conjointes. Nous ne sommes pas opposés, sur le principe, au fait d'envisager les moyens d'élargir la participation de l'ONU à ces missions, et nous sommes prêts à poursuivre un dialogue constructif à cet égard. Toutefois, nous pensons qu'il est extrêmement important de préserver les procédures actuellement en place à l'ONU pour l'examen et l'approbation des demandes budgétaires en la matière, et de garantir la transparence et la responsabilité dans l'allocation et l'utilisation des fonds, ainsi que de veiller à ce que le personnel des Nations Unies soit associé à chaque étape de la planification et de la mise en œuvre pratique des tâches à accomplir. De toute évidence, le renforcement de la coopération entre nos organisations va inévitablement entraîner des responsabilités supplémentaires pour les acteurs régionaux, responsabilités pour lesquelles ils doivent être pleinement préparés.

La Russie participe activement à la logistique du maintien de la paix, principalement en fournissant des services aériens. Par l'entremise de nos instituts spécialisés, nous accordons une grande attention à la formation du personnel policier et militaire africain. L'Institut russe de formation avancée des fonctionnaires du Ministère de l'intérieur de la Fédération de Russie gère notamment un programme de formation des soldats de la paix. Pour améliorer ses qualifications, le personnel africain de maintien de l'ordre a aussi la possibilité de suivre des programmes d'enseignement supérieur ainsi que des cours de formation de courte durée dans les établissements d'enseignement du Ministère russe de l'intérieur. Nous sommes prêts à faire profiter nos

partenaires africains de notre expérience en matière de lutte contre le terrorisme et à mettre en œuvre des projets visant à accroître la capacité des pays du continent à combattre les menaces du terrorisme et de l'extrémisme.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous sommes très heureux de vous voir présider cette séance importante et opportune à la veille de la réunion de demain avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, Madame la Présidente. Nous remercions M^{me} Sahle-Work Zewde et M. Smaïl Chergui de leurs importants exposés. Nous voudrions également souligner que la présente réunion coïncide avec la célébration du centenaire de la naissance de Nelson Mandela, dont la mémoire guide la région et le monde dans leurs efforts pour instaurer la paix et combattre la pauvreté. Nous saluons par ailleurs le courage des dirigeants éthiopien et érythréen et le pas important qu'ils ont fait vers la paix et la réconciliation.

Le Pérou constate avec préoccupation qu'en dépit de leur potentiel, des efforts et des progrès qu'ils ont faits en faveur de la consolidation et du maintien de la paix, les pays africains, pour un grand nombre d'entre eux, continuent d'être confrontés à de graves défis et aux menaces orchestrées ou exacerbées par les extrémistes violents, les groupes terroristes et les organisations criminelles. La portée transnationale et transfrontière de ces acteurs non étatiques, qui se cachent derrière la grande majorité des conflits contemporains, traduit la présence de causes profondes qu'on retrouve partout dans le monde mais qui se manifestent avec une acuité particulière sur le continent africain, à savoir la pauvreté, les inégalités, les changements climatiques et la faiblesse des institutions. Dans ce contexte, nous pensons qu'il est de la plus haute importance de renforcer le multilatéralisme et la coopération entre l'ONU et l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres organisations régionales et sous-régionales et institutions financières internationales, afin de relever les défis de notre temps. Nous voudrions mettre l'accent sur trois grandes lignes d'action pour une coopération renforcée.

Premièrement, en ce qui concerne le maintien de la paix, le Conseil doit travailler en étroite coordination avec l'Union africaine et d'autres organisations régionales afin de renforcer l'efficacité des missions de paix qui sont déployées, conformément à la résolution 2320 (2016), qui encourage les complémentarités et les synergies, y compris la réalisation de missions conjointes d'analyse et de planification. Les organisations régionales sont essentielles pour lutter contre le terrorisme, une nécessité

qui, en toute logique, dépasse le mandat et les capacités des opérations de maintien de la paix. À cet égard, nous voulons signaler en particulier l'Architecture africaine de paix et de sécurité et les initiatives telles que la Force conjointe du Groupe de cinq du Sahel et la Force multinationale mixte contre Boko Haram.

Deuxièmement, dans le domaine de la prévention des conflits, il est nécessaire de coordonner les initiatives stratégiques en faveur de la médiation et de la facilitation du dialogue, de l'alerte rapide et du renforcement de la confiance, et il faut davantage mettre en avant les bonnes pratiques et aider les pays intéressés à les reproduire. Nous estimons à cet égard que l'actuel calendrier électoral en Afrique est une excellente occasion de le faire. Nous insistons sur le fait que la prévention suppose des institutions inclusives et responsables à même de répondre aux revendications des citoyens, qui sont souvent une bonne indication des causes profondes d'un conflit. La prévention appelle également une plus grande participation des citoyens, du secteur privé et de la société civile, en particulier des femmes et des jeunes.

À cette fin, nous estimons que les efforts des pays doivent bénéficier de l'appui politique et diplomatique, du cadre normatif et de la coopération technique que le système des Nations Unies, l'Union africaine et d'autres acteurs régionaux et sous-régionaux ont vocation à fournir, de façon coordonnée et cohérente. Dans cet ordre d'idées, nous soulignons le rôle de l'Union africaine au Mali et au Sahel, celui de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest au Togo et en Guinée-Bissau, et celui de l'Autorité intergouvernementale pour le développement au Soudan du Sud.

Troisièmement, en ce qui concerne la consolidation de la paix et le développement durable, il est également nécessaire que l'ONU, l'Union africaine et les autres organisations compétentes œuvrent ensemble à la reconstruction et au développement après un conflit, en s'attaquant aux causes profondes de ce dernier. Pour cela, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine doivent se renforcer l'un l'autre. Et de ce point de vue, nous appelons l'attention sur le rôle de la Commission de consolidation de la paix. De même, nous réaffirmons l'importance de promouvoir l'état de droit pour préserver les droits de l'homme et favoriser la croissance économique, conformément aux objectifs de développement durable. Nous soulignons également

la nécessité de prendre des mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets.

Enfin, nous appuyons les réformes internes en cours à l'ONU, ainsi qu'au sein de l'Union africaine, en vue de mettre en place un partenariat plus étroit et plus efficace pour relever les défis communs.

M. Yao Shaojun (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à vous remercier, Madame la Présidente, de présider cette séance. Nous sommes également reconnaissants à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sahle-Work Zewde, et à M. Chergui de leurs exposés. Nous apprécions vivement les efforts pour promouvoir le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine.

Au cours de l'année écoulée, le partenariat ONU-Union africaine a enregistré des progrès assez importants, grâce aux efforts déployés des deux côtés. La onzième réunion consultative annuelle conjointe s'est tenue l'année dernière en Éthiopie et la douzième aura lieu demain à l'ONU. Nous espérons que les échanges seront francs et approfondis sur les sujets qui intéressent les deux organisations. Ensemble, elles ont mené un certain nombre d'activités dans des domaines tels que les évaluations conjointes, la prise de décisions et les séances d'information, et pour faire face aux tensions en Somalie, au Mali, au Sahel, en République démocratique du Congo ainsi que dans de nombreux autres points chauds, avec des résultats positifs. La Chine accorde énormément d'importance à ces efforts.

Le renforcement permanent du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine est très important pour la paix et le développement en Afrique et dans le monde entier. Dans l'ensemble, la situation est stable à l'heure actuelle en Afrique, mais le continent continue de se heurter des défis dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement économique et sur le plan humanitaire, ce qui signifie que les besoins de coopération entre l'Union africaine et l'ONU se multiplient.

La Chine appuie de façon générale les recommandations figurant dans le rapport annuel de 2018 du Secrétaire général sur le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine (S/2018/678). Nous pensons que pour faire face aux situations et défis nouveaux qui se posent, l'ONU doit se concentrer sur les trois domaines suivants, tout en continuant à renforcer son partenariat avec l'Union africaine.

Premièrement, il est nécessaire de continuer à renforcer et à optimiser les mécanismes de ce partenariat.

L'ONU doit pleinement respecter le rôle de premier plan que doit jouer l'Afrique dans la résolution de ses propres problèmes de sécurité et améliorer la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales, telles que l'Union africaine. Sur la base des nouvelles tendances, elles doivent trouver des moyens novateurs de travailler ensemble, tout en améliorant la cohérence des thèmes, la tenue en temps voulu des séances d'information et l'efficacité de la prise de décisions.

Deuxièmement, il faut se pencher de façon active sur les voies et les moyens de doter les opérations de maintien de la paix dirigées par l'Afrique d'un financement durable et prévisible. Les opérations de maintien de la paix dirigées par l'Union africaine constituent un moyen important de gérer les crises en Afrique et un complément de taille aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, mais elles se heurtent à des difficultés en termes de ressources humaines et financières. L'ONU et l'Union africaine ont tenté à plusieurs reprises de résoudre ensemble la question du financement et ont obtenu des résultats positifs. Le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine ont proposé plusieurs modèles pertinents, sur la base desquels les deux parties pourront poursuivre de nombreux échanges et trouver des moyens novateurs de régler le problème.

Troisièmement, il est nécessaire de continuer d'appuyer l'Afrique dans les efforts qu'elle déploie pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. Soutenir le développement socioéconomique de l'Afrique est un des moyens clefs d'avancer sur cette voie. Cela permettra de renforcer le partenariat ONU-Union africaine à l'avenir, tout en aidant l'Afrique à s'attaquer aux causes profondes des conflits. À cette fin, l'ONU devrait aligner la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur celle de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Par ailleurs, la communauté internationale doit accroître à titre prioritaire l'assistance et les investissements dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'économie, du commerce, de la connectivité et d'autres infrastructures afin de renforcer le développement socioéconomique des pays africains.

La Chine est activement attachée à la promotion de la paix et la sécurité en Afrique et au renforcement du partenariat ONU-Union africaine. Elle continuera de défendre les principes et le concept du partage de la croissance par le dialogue et la coopération, de collaborer étroitement avec les pays africains et de les aider et les appuyer dans les efforts qu'ils déploient

pour consolider la paix et la sécurité, renforcer leurs capacités, régler les crises régionales et parvenir à la stabilité et au développement.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais, avant toute chose, m'associer aux autres orateurs pour remercier la Représentante spéciale, M^{me} Sahle-Work Zewde, et le Commissaire de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, de leurs exposés très instructifs. Je saisis également cette occasion pour féliciter M^{me} Zewde de sa nomination à ses nouvelles fonctions et lui souhaiter plein succès dans l'accomplissement de son mandat, notamment pour ce qui est de favoriser les progrès entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine.

Nous convenons totalement avec M^{me} Zewde que le partenariat n'est pas un choix, mais une nécessité. Voilà pourquoi la Pologne est un fervent partisan de la promotion du partenariat stratégique entre l'ONU et l'Union africaine. À ce titre, nous nous félicitons des progrès accomplis au cours des 12 derniers mois, période couverte par le rapport du Secrétaire général (S/2018/678) dont nous sommes saisis.

Ces dernières années, l'Union africaine a assumé d'importantes responsabilités, et son rôle dans la promotion de la paix et de la sécurité n'a fait que croître. Nous nous félicitons qu'elle ait pris les rênes pour s'attaquer aux problèmes de sécurité, mais aussi pour fédérer les organisations sous-régionales dans le cadre d'efforts conjoints en vue d'assurer la paix, la stabilité et le développement sur le continent africain. Nous nous reconnaissons les avantages comparatifs que présentent les opérations de paix de l'Union africaine, à savoir une bonne compréhension des réalités sur le terrain, un déploiement rapide et souple, et la capacité d'accomplir les tâches dont les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ne peuvent pas s'acquitter. La Pologne estime que, si nous voulons que les opérations africaines de paix et de sécurité soient plus efficaces, le partenariat entre les deux organisations doit encore être renforcé dans le domaine de l'analyse et de la planification communes.

Nous reconnaissons la nécessité de garantir un financement souple, prévisible et durable des opérations de paix de l'Union africaine autorisées ou mandatées par le Conseil de sécurité, et sommes prêts à continuer d'examiner les diverses options et modalités d'un tel appui, notamment la possibilité de bénéficier des contributions au budget de l'ONU. Dans le même temps, nous soulignons la nécessité de garantir la pleine

conformité des opérations de paix dirigées par l'Afrique avec les règles et normes de l'ONU en matière de qualité des contingents, de formation et de matériel, ainsi que de responsabilité, de déontologie et de discipline.

Je tiens à souligner qu'il est essentiel de renforcer la coopération et la collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine non seulement dans le domaine des opérations de paix et de sécurité, mais aussi dans celui de la médiation et de la prévention des conflits. Cette coopération accrue est également importante si nous voulons nous attaquer aux causes profondes des conflits, renforcer les processus politiques, assurer le respect de la primauté du droit et la bonne gouvernance, et promouvoir un développement durable et inclusif. Voilà pourquoi nous nous félicitons du plan d'action ONU-Union africaine concernant la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tel que convenu à la deuxième Conférence annuelle ONU-Union africaine, tenue à Addis-Abeba au début du mois de juillet.

Je voudrais ici redire combien la Pologne apprécie les efforts de médiation et de facilitation fournis par l'Afrique dans divers conflits, notamment au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

La Pologne estime qu'il est essentiel que l'ONU continue d'appuyer les efforts déployés par l'Union africaine pour se doter des capacités, des outils et des moyens nécessaires à l'efficacité de son action. Il est de la plus haute importance que les deux organisations aient les moyens de faire face aux nouvelles menaces et de s'attaquer aux sources complexes de l'instabilité que connaît l'Afrique. Nous pensons que des échanges réguliers entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine sont un moyen essentiel de renforcer ce partenariat. Dans ce contexte, nous serions favorables à une possible expansion des missions conjointes sur le terrain des deux conseils. Nous estimons qu'une visite conjointe en République démocratique du Congo dans les semaines à venir pourrait contribuer à trouver une solution politique dans le pays. À cet égard, nous soulignons également l'importance du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, qui apporte son concours et assure une action concertée entre les deux conseils.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui de la Pologne à l'amélioration de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine et remercier une fois encore

le Secrétaire général des efforts inlassables qu'il déploie pour renforcer le partenariat avec l'Union africaine, ainsi qu'avec d'autres partenaires régionaux en Afrique. Je tiens à vous assurer, Madame la Présidente, que la Pologne reste prête à collaborer étroitement avec les partenaires africains, non seulement sur les questions africaines, mais également sur les solutions à trouver pour relever les défis auxquels nous sommes tous confrontés dans le monde.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier le Commissaire Chergui de son exposé et de l'action menée par l'Union africaine pour instaurer la paix et la sécurité en Afrique. Je tiens également à féliciter la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sahle-Work Zewde, de ses nouvelles fonctions et la remercier de son exposé, de la présentation du rapport du Secrétaire général (S/2018/678) et de ses efforts, ainsi que de ceux de son bureau auprès de l'Union africaine.

Je voudrais également m'associer aux autres orateurs, notamment le représentant de la Bolivie, la présidence suédoise et d'autres, qui ont saisi cette occasion pour rendre hommage aux efforts remarquables consentis par l'Éthiopie et l'Érythrée afin de promouvoir la paix et la stabilité entre les deux pays ces dernières semaines. C'est vraiment une bonne nouvelle pour la région, pour l'Union africaine et pour le Conseil.

Le Royaume-Uni estime que l'Union africaine est un partenaire crucial pour l'ONU dans différents domaines d'activité, notamment la paix et la sécurité. La compréhension profonde par l'Union africaine des problèmes auxquels le continent est confronté la place dans une position idéale pour diriger les efforts dans ce domaine. Le Royaume-Uni salue la volonté de l'Union africaine et de l'ONU de coordonner plus étroitement leurs efforts dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment en matière de prévention des conflits et de maintien de la paix. La conjugaison des connaissances et des compétences des deux organisations signifiera que les ressources peuvent être déployées plus efficacement.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/678), les communautés économiques régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement contribuent à la paix et à la sécurité dans la région, et elles doivent donc être considérées comme des éléments à part entière du processus de réforme de l'Union

africaine. Pour veiller à ce que les ressources soient utilisées efficacement, nous convenons que l'Union africaine doit continuer de superviser ces communautés économiques régionales.

Le Royaume-Uni estime que les opérations de soutien à la paix de l'Union africaine peuvent jouer un rôle crucial dans l'instauration de la paix durable. Il est donc important de tenir compte de la viabilité et la prévisibilité à long terme des missions présentes et futures afin que celles-ci puissent poursuivre leurs travaux. Comme l'a déjà souligné le Commissaire Chergui aujourd'hui, les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017) énoncent les principes concernant les fonds prélevés par l'ONU pour le financement des opérations de soutien à la paix dirigées par l'UA. La résolution 2320 (2016) convient que la coopération entre l'Union africaine et l'ONU dans le cadre des opérations de soutien à la paix est essentielle pour réaliser et maintenir la paix en Afrique. Conformément à la résolution, nous comptons sur la création d'un processus de prise de décisions de l'ONU et de l'Union africaine qui respectera la primauté du rôle du Conseil de sécurité dans la création et le déploiement de missions.

Nous appuyons les efforts que déploie l'Union africaine pour établir des normes solides comparables à celles de l'ONU et pour garantir leur application à l'échelle de l'organisation. À cet égard, nous saluons la collaboration étroite entre le Secrétariat de l'ONU et la Commission de l'Union africaine en ce qui concerne les cadres d'application ainsi que l'adoption d'une politique de conduite et de discipline et d'une politique de lutte contre les atteintes et l'exploitation sexuelles. Nous attendons avec intérêt que les cadres de responsabilisation et de contrôle soient définitivement arrêtés afin de pouvoir examiner comment les contributions au budget de l'ONU pourraient être utilisées pour financer partiellement les opérations de soutien à la paix dirigées par l'Union africaine, au cas par cas. À cet égard, nous nous félicitons que l'Union africaine se soit engagée à financer 25 % du coût des opérations de soutien à la paix d'ici à 2020, et je remercie également le Commissaire Chergui des détails qu'il nous a fournis en début de séance.

En ce qui concerne plus particulièrement la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), nous prenons note du rapport des envoyés spéciaux du Secrétaire général sur le financement de l'Union africaine, y compris le financement futur, ainsi que de la recommandation qui préconise que l'Union africaine

montre la voie en matière de financement et que les donateurs non traditionnels contribuent également. Le rapport conclut que les contributions au budget de l'ONU ne sont pas une option à court terme. En conséquence, la communauté internationale doit se mobiliser et verser les contributions indispensables à l'AMISOM à court et moyen terme.

Le Royaume-Uni se félicite vivement de la coopération entre l'Union africaine et l'ONU, comme le montrent les visites de terrain conjointes du Secrétaire général de l'ONU, du Président Faki et d'autres personnalités. Nous encourageons l'ONU et l'Union africaine à organiser davantage de visites de terrain, ainsi qu'à renforcer la coordination entre les Représentants spéciaux du Secrétaire général et les Envoyés spéciaux de l'Union africaine, en particulier en amont des décisions sur les mandats ou les régimes de sanctions et avant la publication des rapports. La connaissance qu'a l'Union africaine de la région est précieuse. Avec ces considérations à l'esprit, nous prônons le renforcement de l'interaction entre le Conseil et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, notamment en matière d'établissement de rapports, afin de pouvoir examiner les vues de l'Union africaine.

L'Afrique reste confrontée à des problèmes considérables. Rien que l'année dernière, 15 000 personnes ont été déplacées chaque jour, dont 75 % du fait de conflits. Nous devons travailler de concert pour veiller à ce que nos efforts soient complémentaires afin de maximiser leur impact et de nous donner les meilleures chances de relever les défis titanesques que posent l'instauration de la paix et de la sécurité en Afrique et la nécessité de faire taire les armes.

M. Michon (France) : Je souhaiterais tout d'abord vous remercier, Madame la Présidente, pour l'organisation de ce débat. Je remercie également M^{me} Zewde et le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine, M. Chergui, pour leurs présentations très intéressantes.

Pour la France, le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine revêt une importance stratégique pour la paix et la sécurité internationales, et nous sommes résolument engagés à soutenir ce partenariat. Ce partenariat s'inscrit en effet pleinement dans l'évolution actuelle du maintien de la paix, qui nécessite une meilleure coordination entre l'ONU, les organisations régionales et les organisations sous-régionales, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies pour mieux prendre en compte les avantages comparatifs

de chacune des organisations et ainsi mieux prévenir et mieux répondre aux crises.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès qui ont été accomplis au cours de l'année écoulée sous l'impulsion personnelle du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki, pour mieux coordonner nos analyses des crises et les réponses que nous y apportons. Par exemple, la visite conjointe du Commissaire avec M. Jean-Pierre Lacroix en République centrafricaine a permis de mettre en évidence toute l'importance d'une action coordonnée de nos deux organisations en soutien du processus de paix dans ce pays pour aboutir à un accord politique global dans les meilleurs délais.

Face à l'évolution des menaces en Afrique et à la nécessité pour l'ONU et l'Union africaine de gagner en réactivité et en efficacité, la France est en faveur d'un renforcement des opérations africaines de paix. Le Président Macron s'est clairement engagé en faveur de cet objectif lors de son discours de Ouagadougou en novembre 2017, et plus récemment lors du trente-et-unième Sommet de l'Union africaine de Nouakchott. Nous considérons en effet que les opérations africaines doivent être soutenues selon deux axes.

Il s'agit tout d'abord de promouvoir le concept d'opérations africaines d'imposition de la paix mandatées par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et par le Conseil de sécurité. Les opérations africaines de paix peuvent en effet être déployées plus rapidement, pour mener des actions offensives d'imposition de la paix ou de lutte contre le terrorisme, que des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Cette répartition des tâches permettrait ainsi aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies de se concentrer sur le maintien de la paix, qui est le cœur de leur mission.

Sur le plan politique et militaire et sur le plan opérationnel, il s'agirait donc de donner un cadre stable de coopération à ce que nous avons déjà mis en œuvre avec la Mission de l'Union africaine en Somalie, la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine, ou, plus récemment, avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Les propositions du Secrétaire général et du Président de la Commission de l'Union africaine pour établir un processus conjoint d'analyse des menaces, d'établissement des mandats et des concepts d'opérations, mais aussi de planification et d'évaluation des opérations africaines de paix, constituent à cet

égard une base de travail solide que nous les invitons à continuer de développer.

Le second point central pour la montée en puissance des opérations africaines de paix est la nécessité d'avancer concrètement et rapidement vers leur financement prévisible et durable, comme nous y invitent les résolutions 2320 (2016) et 2378 (2017). Compte tenu du contexte actuel, il nous apparaît désormais logique que des opérations africaines d'imposition de la paix, qui seraient complémentaires des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, puissent également bénéficier d'un financement solide et prévisible, y compris sur contributions obligatoires de l'ONU.

Dans ce contexte, nous nous félicitons des réformes menées par l'Union africaine, notamment avec la revitalisation du Fonds pour la paix et l'engagement pris par l'Union africaine de financer les opérations africaines de paix à hauteur de 25 %. Nous souhaitons également saluer l'engagement financier sans précédent pris par les États membres de l'Union africaine pour abonder ce fonds. Bien entendu, plusieurs points cruciaux demeurent pour accompagner les discussions sur le financement. Il s'agit en particulier de l'accélération ou de la finalisation des travaux en cours sur les cadres de conformité en matière de droit international humanitaire, de droits de l'homme, de conduite et de discipline ainsi que des travaux concernant les chaînes de commandement des opérations africaines de paix, mais nous sommes certains que ces travaux vont progresser et nous permettre d'avancer.

Je conclurai mon propos en soulignant que la France considère que les progrès réalisés par nos partenaires de l'Union africaine sont réels et qu'ils doivent désormais être résolument soutenus par le Conseil de sécurité. La France prendra toute sa part, avec ses partenaires au sein du Conseil, pour faire progresser la coopération entre l'ONU et l'Union africaine au service de la paix et de la sécurité sur le continent africain. :

M. Ali (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué la séance d'aujourd'hui. Je me joins aux autres orateurs pour féliciter la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Sahle-Work Zewde, pour sa nouvelle affectation et l'assurer, ainsi que son personnel, de notre plein appui au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine. Je la remercie, ainsi que le Commissaire à la paix et à la sécurité de la Commission de l'Union africaine, M. Smaïl Chergui, pour leurs exposés perspicaces sur

le renforcement des capacités africaines en matière de paix et de sécurité.

Ma délégation appuie pleinement les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du partenariat entre l'ONU et l'Union africaine sur les questions de paix et de sécurité en Afrique, y compris les travaux du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (S/2018/678), et voudrait faire les observations suivantes.

Premièrement, en ce qui concerne les partenariats institutionnels, nous jugeons encourageant le renforcement de la coopération entre l'ONU et l'Union africaine en vue d'appuyer la recherche constante de la paix, de la stabilité et du développement durable en Afrique. Nous nous félicitons des progrès accomplis pour tirer parti du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité et du Cadre Union africaine-Organisation des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous, la communauté internationale, devons appuyer pleinement les efforts déployés pour mettre en œuvre ces cadres par des visites conjointes sur le terrain dans les zones de conflit, ainsi que par des séances d'information conjointes, des réunions de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité et d'autres initiatives. Dans le même temps, des travaux techniques supplémentaires sont nécessaires pour mettre au point les modalités d'analyse, de planification et d'évaluation conjointes, ainsi que pour faire rapport aux organes intergouvernementaux compétents. L'ONU et l'Union africaine doivent réviser leurs processus, politiques et procédures administratives internes et renforcer les synergies communes.

Deuxièmement, en ce qui concerne le partenariat en matière de maintien de la paix, les opérations de soutien de la paix dirigées par l'Union africaine sont reconnues comme étant absolument essentielles pour que le Conseil de sécurité s'acquitte de sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité. Cela est particulièrement pertinent, compte tenu des limites des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans la lutte contre le terrorisme. Les forces de l'Union africaine se sont également révélées très efficaces parce qu'elles connaissent bien leur propre terrain, les conditions locales et les tactiques des groupes armés et des milices. L'Opération hybride Union africaine-ONU au Darfour et la Mission de l'Union africaine en Somalie en sont de

bons exemples. De même, la Force multinationale mixte et la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel sont des renforts exemplaires dans le cadre de notre action antiterroriste mondiale.

Ma délégation félicite l'Union africaine pour les efforts continus qu'elle déploie pour rendre opérationnel le Fonds pour la paix et son engagement à couvrir 25 % du coût de ses opérations de soutien de la paix. Nous encourageons l'Union africaine à poursuivre avec plus de détermination la création de la Force africaine en attente et à renforcer un cadre de conformité solide. Toutefois, il est clair que sans un soutien financier et un renforcement des capacités suffisants, la capacité des opérations de paix de l'Union africaine de produire les résultats escomptés ne sera pas à la hauteur des attentes. Ma délégation demande donc au Conseil de sécurité d'envisager des mesures pratiques pour mettre en place un mécanisme permettant d'assurer un financement conjoint durable et prévisible des opérations de paix de l'Union africaine. Les quatre options de financement, identifiées dans les rapports du Secrétaire général de l'année dernière (S/2017/744), devraient être explorées en vue d'obtenir des résultats optimaux, au-delà de l'utilisation des contributions volontaires par le biais de fonds d'affectation spéciale. Nous devons également trouver un moyen de comprendre et d'harmoniser les différences d'orientation, de structures et de bureaucraties des deux organisations pour un partenariat plus fluide et plus efficace.

Troisièmement, nous devons accorder la priorité à la prévention des conflits et à la médiation en améliorant l'efficacité de la diplomatie préventive ONU-Union africaine et en élaborant une approche globale, tout en renforçant le lien entre sécurité et développement. Nous avons besoin d'actions plus coordonnées afin d'adopter ce que le Secrétaire général appelle une approche entièrement nouvelle, une approche de prévention des conflits, au lieu de consacrer du temps et des ressources à leur règlement. Actuellement, nous dépensons 10 fois plus de fonds pour le maintien de la paix que pour la consolidation de la paix et pour nous attaquer aux causes profondes de l'instabilité. Nous devons donc investir davantage dans le développement humain, notamment dans l'éducation, l'emploi, les services sociaux, les institutions de l'État et la bonne gouvernance, l'état de droit, la réforme du secteur de la sécurité et le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Dans le même temps, il faut prêter attention à l'atténuation des effets des changements climatiques, à la réduction des risques de catastrophe, au renforcement de la résilience

et au développement des infrastructures pour favoriser le commerce et l'agriculture, ainsi que la sécurité de l'eau, de l'alimentation et de l'énergie, afin de développer un concept holistique de la sécurité humaine.

Enfin, nous soulignons que seule une action collective, avec l'engagement de tous les acteurs concernés, sera la plus efficace pour parvenir à la paix et à la stabilité en Afrique. Nous devons écouter attentivement les orientations données par les trois membres africains non permanents du Conseil sur toutes les questions relatives à l'Afrique. Nous encourageons également l'ONU à tirer parti de l'avantage comparatif des communautés et mécanismes économiques régionaux, tels que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Ils possèdent notamment une meilleure compréhension de la dynamique et des causes profondes des conflits et peuvent mobiliser les ressources financières et humaines locales. Les parlementaires, les chefs religieux et la société civile sont également des atouts dans nos efforts. Enfin, il est important de veiller à ce que les femmes et les jeunes soient intégrés à toutes les étapes liées à la paix et à la sécurité.

Le Kazakhstan, en tant qu'observateur auprès de l'Union africaine, est fermement résolu à renforcer encore la capacité de cette organisation et de toutes les structures sous-régionales pour aider les pays africains à réaliser leur vision de la paix, du progrès et de la prospérité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais faire une autre déclaration en ma qualité de représentante de la Suède.

Nous passons un temps démesuré dans cette salle à discuter des crises dévastatrices sur le continent africain. Toutefois, la séance d'aujourd'hui a fourni une excellente occasion de mettre l'accent sur la coopération et les solutions et sur la façon dont nos efforts conjoints peuvent donner de meilleurs résultats. Je suis très encouragée par l'appui retentissant que nous avons entendu aujourd'hui en faveur d'un partenariat stratégique renforcé entre l'ONU et l'Union africaine.

Il est clair que le renforcement de la collaboration fait partie intégrante des efforts en cours pour rendre les opérations de paix plus efficaces. Afin de favoriser cette collaboration, il faut poursuivre les discussions sur les modalités d'un financement prévisible et indispensable. Il est encourageant d'entendre M^{me} Sahle-Work Zewde et le Commissaire Chergui parler de l'ampleur des activités, des échanges et des efforts de collaboration entre les deux secrétariats en vue d'opérationnaliser une coopération plus étroite. De tels efforts méritent notre plein appui. Cet élan doit se poursuivre afin de donner des résultats. Je pense que tout cela est de très bon augure pour la douzième réunion consultative annuelle conjointe qui se tiendra demain avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Je reprends maintenant mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste .

La séance est levée à 17 h 30.